

FOOTBALL

REGLEMENT DES EVENEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS FINALES NATIONALES U9 U11 U13 2021-2022

Validé le 14/02/2022

PREAMBULE

Le présent Règlement des événements sportifs et culturels (RESC) vient en application du Règlement général des activités (RGA).

La participation à la manifestation implique la pleine adhésion à ces derniers, qui sont accessibles sur le site internet de la fédération :

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

1. ORGANISATION

La FSCF organise chaque année des finales nationales « Jeunes », regroupant les catégories suivantes :

- « **Débutants à 5** » – **U9**, (équipe de 5 joueurs + 3 remplaçants)
- « **Poussins à 8** » – **U11**, Challenge Jean VINTZEL (équipe de 8 joueurs + 3 remplaçants)
- « **Benjamins à 8** » - **U13**, Challenge Albert ROSES (équipe de 8 joueurs + 3 remplaçants)

Peuvent participer à cette compétition des équipes d'associations et des équipes résultant de sélections, de comités départementaux ou régionaux. Elles peuvent être masculines, féminines ou mixtes ; dans ce dernier cas aucune limite n'est fixée pour le nombre de joueuses admises au sein d'une même équipe.

La compétition se déroule sous forme de tournoi réunissant sur une fin de semaine, du samedi matin au dimanche fin de matinée, le nombre d'équipes fixé par la commission nationale de Football.

2. CATEGORIES D'AGES

2.1 U9 (DEBUTANTS)

Peuvent prendre part à la compétition les enfants :

Nés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2014. (Garçons)

Nées entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2013. (Filles)

2.2 U11 (POUSSINS)

Peuvent prendre part à la compétition les enfants :

Nés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2012. (Garçons)

Nées entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2011. (Filles)

2.3 U13 (BENJAMINS)

Peuvent prendre part à la compétition les enfants :

Nés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2010. (Garçons)

Nées entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2009. (Filles)

3. GESTION DE LA COMPETITION

Chaque équipe doit déposer au secrétariat, avant le début de la compétition, une liste accompagnée des licences correspondantes de :

- ✓ **8 joueurs ou joueuses pour les U9,**
- ✓ **11 joueurs ou joueuses pour les U11 et U13,**

qui, sous réserve de qualification, sont autorisés à participer à la compétition.

Les joueurs ou joueuses figurant sur la liste peuvent prendre part à chaque rencontre. Les joueurs ou joueuses remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain.

La compétition se joue sous la forme d'un championnat (avec plusieurs poules).

4. BAREMES DES POINTS

En fonction du nombre d'équipes engagées dans la compétition, la commission nationale de Football décide des règles applicables aux rencontres disputées au titre de la phase préliminaire et au titre de la phase finale, en accord avec le délégué du comité directeur auprès de la commission.

La phase préliminaire se déroule selon la formule dite « de championnat ».

Le barème des points attribués est le suivant :

- | | |
|-------------------------------------|----------|
| • Match gagné | 4 points |
| • Match nul | 2 points |
| • Match perdu..... | 1 point |
| • Match perdu par pénalité –Forfait | 0 point |

5. DUREE DES MATCHS

Toutes les rencontres, à l'exception de la finale (voir ci-dessous) ont une durée de 14 minutes divisée en deux mi-temps de sept minutes chacune, avec changement de côté immédiat entre les deux.

6. CLASSEMENT

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, il est tenu compte :

- du résultat acquis sur le terrain entre les équipes concernées ;
- de la différence entre la totalité des buts marqués par une équipe et la totalité des buts concédés par elle ;
- du plus grand nombre de buts inscrit par une équipe ;
- du plus petit nombre de buts concédés par une équipe ;
- d'une série de 3 tirs au but + finish éventuellement entre les équipes concernées.

7. FINALE

La rencontre comptant pour l'attribution du titre de vainqueur de la coupe de l'année, a **une durée de deux fois 10 minutes**.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il est recouru à l'épreuve des tirs au but (1^{ère} série 3 tirs). En cas d'égalité à l'issue de la première série, est déclarée gagnante l'équipe qui, à égalité de tirs, prend l'avantage la première.

8. SANCTIONS

Tout joueur ou joueuse pénalisé au cours de la compétition de deux avertissements (carton jaune) est suspendu pour le match suivant auquel participe son équipe.

Tout joueur ou joueuse exclu du jeu au cours d'une rencontre (deux avertissements carton jaune ou un carton rouge) est suspendu automatiquement pour le match suivant auquel son équipe participe.

La commission nationale de football peut prononcer une sanction plus lourde en fonction de la gravité des faits justifiant son expulsion.

9. DISPOSITIONS FINANCIERES (SUSCEPTIBLES DE MODIFICATION)

Quel que soit le mode de transport utilisé, la base du remboursement par la fédération est basée sur le prix du voyage SNCF.

Le calcul dépend du montant de l'aide aux associations qui est allouée à la commission nationale de Football. Il est variable chaque année et validé par le comité directeur de la FSCF et par le vote de l'assemblée générale.

Aucun remboursement n'est consenti aux équipes éloignées de moins de 50 kms du lieu de la compétition.

Ne peuvent bénéficier de « l'aide aux associations » telle que définie ci-dessus, au titre d'une saison, que les associations qui participeront avec au moins une équipe la saison suivante dans les coupes nationales en catégorie Jeunes (U9 à U18).

10. REGLES SPECIFIQUES

10.1 U9

Pas de hors-jeu.

Le ballon est de taille 3. En cas de problème particulier, les ballons de taille 4 sont tolérés.

Le port des protèges tibias est obligatoire.

Arbitrage éducatif, les tacles sont interdits.

Fautes et comportement antisportif

Toutes les fautes sont sanctionnées par un coup franc direct, tiré à l'endroit où s'est produite la faute.

Les joueurs adverses doivent être à une distance minimale de 4 mètres.

Tous les coups-francs sont directs.

Toutes les fautes commises dans la surface donnent lieu à un coup de pied de réparation. Celui-ci est tiré à 6 mètres du but (donc sur la ligne de la surface).

Les rentrées de touche s'effectuent au pied: soit en conduite de balle, soit sur une passe au sol obligatoire, après avoir immobilisé le ballon derrière la ligne.

10.2 U11 ET U13

Le ballon est de taille 4.

Le port des protèges tibias est obligatoire.

Pour les U13, le hors-jeu s'applique à partir de la ligne médiane (comme au football à 11).

Pour les U11, le hors-jeu s'applique aux 13 m (La ligne de surface se situant aux 13 mètres doit être prolongée jusqu'à la ligne de touche, car elle est utile pour le hors-jeu en U11).

Fautes et comportement antisportif

Ils sont identiques à ceux du football à 11 (donc des coups-francs directs et indirects peuvent être sifflés en fonction de la nature de la faute), sous réserve des modifications suivantes :

✓ Toutes les fautes commises intentionnellement dans la surface de réparation sont sanctionnés d'un coup de pied de réparation.

✓ Le gardien de but ne peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe du pied volontaire de son partenaire (en U11 et U13). Cette faute est sanctionnée par un coup-franc indirect aux 13 mètres.

✓ Le gardien de but ne peut dégager au pied de volée ou de ½ volée (en U11 et en U13). Cette faute est sanctionnée par un coup-franc indirect aux 13 mètres.

Les coups francs sont identiques à ceux du football à 11. Toutefois, la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres (au lieu de 9 mètres 15 dans le football à 11).

Par ailleurs, les fautes commises par le gardien de but (prise de balle à la main sur une passe au pied d'un partenaire, ou dégagement de volée et de ½ volée) sont sanctionnées par un coup-franc indirect sur la ligne des 13 mètres, perpendiculairement à l'endroit de la faute.

11. LITIGES

Toute réclamation doit être formulée dans **les 15 minutes maxima** après la fin du match concerné auprès du secrétariat central. Au-delà, aucune réclamation ne sera acceptée.

12. CHALLENGE DU FAIR PLAY 2022

A l'occasion des finales nationales de football, la commission nationale de Football met en compétition dans chacune des catégories, un challenge du FAIR PLAY dénommé :

**« Challenge du FAIR PLAY
Commission nationale de Football FSCF »**

Ce challenge est doté d'un prix, dont le nombre varie selon les équipes :

- **Débutants U9 : 12 trophées**
- **Poussins U11 : 12 trophées**
- **Benjamins U13 : 12 trophées**

Décerné à l'issue des finales, dans le cadre des cérémonies de remise des récompenses, il tient compte, non seulement du comportement des équipes à l'occasion des rencontres sportives, mais également de l'attitude de toute la délégation d'une même association tout au long de la manifestation.

Sont notamment pris en considération :

- le comportement sur le plan sportif ;
- le comportement à l'égard des organisateurs ;
- la tenue sur les lieux d'hébergement ;
- les rapports entre associations ;
- la participation effective aux manifestations organisées à l'occasion et dans le cadre des journées finales.

Le jury, présidé par le responsable de la commission nationale de football ou son représentant, est constitué :

- d'un représentant de l'association organisatrice ;
- du délégué du comité directeur auprès de la commission nationale de football (ou d'un élu du comité directeur en cas d'absence du précédent) ou, à défaut, d'un représentant du comité départemental et/ou du comité régional FSCF dans le ressort duquel la manifestation est organisée, dans la mesure où ces instances participent à l'organisation ;
- des membres de la commission nationale de football désignés par le responsable de la commission ;
- d'un représentant du corps arbitral pris parmi les arbitres présents pendant les deux journées.

Le jury se réunit au soir de la première journée et, en fonction des membres disponibles, immédiatement après chaque finale, pour permettre l'établissement du classement avant la remise des récompenses.

La commission nationale de football fixe le coefficient applicable à chacune des appréciations que le jury aura réunies.

Les décisions du jury ne sont pas susceptibles d'appel.

13. IMPREVUS

A titre exceptionnel, et en dérogation aux règlements existants, la commission nationale peut régler tout cas urgent se présentant le jour même ou à l'approche immédiate de la compétition qui nécessiterait un ajustement des dits règlements en raison d'événements imprévus (impraticabilité des installations obligeant à un changement de lieu, consignes des pouvoirs publics locaux, conditions locales d'organisation justifiant une adaptation du temps de jeu ou des horaires, etc.).

Ces dérogations exceptionnelles ne peuvent toutefois être mises en œuvre qu'en accord avec le délégué du comité directeur chargé de l'activité (ou tout membre du comité directeur présent, en cas d'absence du délégué). Si nécessaire, ces derniers peuvent solliciter l'avis du vice-président de la coordination concernée.

N.B. : Pour des raisons de lisibilité, l'écriture inclusive n'a pas été utilisée. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des fonctions évoquées dans le présent règlement relève d'une totale parité.



Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr